



BULLETIN REGIONAL D'INFORMATION

DE VOLLEY-BALL

PARTIE ANNUELLE

SAISON 2009-2010

COMPETITIONS RHONE-ALPES

SENIORS et JEUNES

Masculins et Féminins

CONTACTS :

Commission régionale sportive : sportive@rhonealpes-volley.fr

Commission régionale d'arbitrage : arbitrage@rhonealpes-volley.fr

Validé par le bureau exécutif le 11 septembre 2009

Siège social : 35, rue Docteur Hermite - 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 48 74 40 - Free box : 09 50 22 38 01 - Fax : 09 55 22 38 01
E-mail : secretariat38@rhonealpes-volley.fr

Annexe : Espace Benoît Frachon, 3 Avenue Maurice Thorez
69120 Vaulx-en-Velin
Tél. : 04 72 73 23 70 - Free box : 09 54 36 98 67 - Fax : 09 59 36 98 67
E-mail : secretariat69@rhonealpes-volley.fr



Site internet : <http://rhonealpes-volley.fr>

Sommaire

CHAPITRE 1 - SPORTIVE

PARTIE 1. DEROULEMENT DES COMPETITIONS REGIONALES	3
1. Championnat Pré-National - Seniors M/F	3
2. Championnat Régional 1 - Seniors M/F	3
3. Championnat Régional 2 - Seniors M/F	4
4. Accession en Régional 2 - Seniors M/F	5
5. Championnat régional Jeunes Elite M/F	6
6. Coupe Régionale Benjamins - Benjamines	7
7. Coupe Régionale Jeunes	8
8. Titre de champion Régional Jeunes	8
9. Coupe Rhône-Alpes Seniors M/F avec handicap	9
PARTIE 2. DECLINAISON DES USAGES ET REGLEMENTS POUR LES COMPETITIONS REGIONALES	11
1. Gestion des compétitions régionales	11
2. Horaires des rencontres	11
3. Aménagements aux calendriers	11
4. Mode de classement	12
5. Equipe Réserve	12
6. Licences	13
7. Mutations régionales	13
8. Catégories des joueurs/joueuses seniors M/F	13
9. Cas particulier des joueurs/joueuses	14
10. Présentation des licences	14
11. Obligations lors des rencontres	15
12. Réclamation	15
13. Forfait match	15
14. Forfait général	15
15. Devoir d'accueil et de développement des groupements sportifs	15
16. Conséquences pour non respect des devoirs d'accueils régional	19
17. Label régional Jeunes	20
18. Règlement sportif Benjamins - Benjamines	20
19. Règlement sportif Poussins - Poussines	21
20. Connaissance des règlements	21
21. Cas non prévus	21

CHAPITRE 2 - ARBITRAGE

PARTIE 1. COMPETITIONS NATIONALES	23
1. Licence et tenue vestimentaire des arbitres	23
2. Procédure de rectificatif en national Seniors et Jeunes	23
3. Remboursement des frais de déplacement des arbitres	23

PARTIE 2. COMPETITIONS REGIONALES	24
1. Engagement, licence et tenue vestimentaire des arbitres	24
2. Désignations des arbitres dans les compétitions régionales Seniors/Jeunes	24
3. Procédure de rectificatif en régional	25
4. Vérification des licences des personnes inscrites sur la feuille de match	25
5. Remboursements des frais de déplacement des arbitres	26
PARTIE 3. PARTIES COMMUNES AUX COMPETITIONS NATIONALES ET REGIONALES	27
1. Les quotas	27
2. Le barème des suspensions de match	27
3. Les réclamations des sanctions terrains	27
PARTIE 4. LA MARQUE	29
1. En national	29
2. En régional	29
3. Tenue de la feuille de match	29
4. Plaquettes changement de joueurs	29

ANNEXES

Annexe 1 - Classement général annuel des équipes engagées dans les championnats régionaux – saison 2009-2010	31
Annexe 2 - Planning annuel des compétitions nationales et régionales - saison 2009-2010	32
Annexe 3 - Classement annuel Seniors – 1 montée en N3 - saison 2009-2010	33
Annexe 3 bis - Classement annuel Seniors – 2 montées en N3 – saison 2009/2010	34
Annexe 4 - Droits et amendes – saison 2009-2010	35
Annexe 5 - Les catégories d'âges – saison 2009-2010	36
Annexe 6 - Indemnités d'arbitrage – saison 2009-2010 Barème de remboursement des déplacements des arbitres – saison 2009-2010	37
Annexe 7 - Directives pour remplir la feuille de match	38
Annexe 8 - Dispositions particulières au projet de formation du Pôle Espoir masculin	41
Annexe 9 - Tableau des joueurs(euses) des catégories A ou B	43

CHAPITRE 1 - SPORTIVE

PARTIE 1. DEROULEMENT DES COMPETITIONS REGIONALES

1. CHAMPIONNAT PRE-NATIONAL - SENIORS M/F

1.1. Formule

Il est constitué d'une poule unique de 12 équipes par genre (masculin et féminin) issues du classement général annuel des équipes seniors 2008-2009 (cf. annexe 1). Les compétitions se déroulent en matches aller/retour.

Le pôle Espoir masculin de Lyon intègre la Pré National et ses rencontres se dérouleront en semaine, à domicile comme à l'extérieur (cf. annexe 8).

Championnat : Début : 20 septembre 2009 Fin : 11 avril 2010 22 journées
Dates : se reporter au planning de la saison 2009/2010 (cf. annexe 2).

1.2. Montée(s) en National 3

A l'issue des 22 journées, la première équipe pouvant accéder est proposée en National 3 et la suivante au titre de qualifiée supplémentaire sur proposition de la commission centrale sportive (CCS).

1.3. Descentes en Régional 1

Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} sont reléguées en Régional 1.

Le nombre de descentes en R1 peut augmenter suivant le nombre de descentes de National en Pré National (classement annuel 2009/2010) (cf. annexe 3).

Le pôle Espoir est protégé et ne pourra ni monter en N3 ni descendre en R1 (cf. annexe 8).

Dans le cas où le pôle Espoir est par son classement reléguable c'est l'équipe classée au dessus qui descendra en R1 et elle sera prioritaire dans le cas des repêchages.

2. CHAMPIONNAT REGIONAL 1 - SENIORS M/F

2.1. Formule

Il est constitué d'une poule unique de 12 équipes par genre (masculin et féminin) issues du classement général annuel des équipes seniors 2008-2009 (cf. annexe 1). Les compétitions se déroulent en matches aller/retour.

Championnat : Début : 19 septembre 2009 Fin : 10 avril 2010 22 journées
Dates : se reporter au planning de la saison 2009/2010 (cf. annexe 2).

2.2. Montées en Pré-National

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accèdent directement en Pré-National.

Pour compléter la poule, sur proposition de la commission régionale sportive (CRS), se référer au principe des montées et suivant les cas du classement général annuel des équipes 2009/2010 (annexe 3 et 3 bis).

Principe général des montées (limitation à 3 équipes au total)

Après la parution des poules issues des différents cas du classement général, si il y a une ou des place(s) laissée(s) disponible(s) par le non réengagement et/ou le désistement d'équipe(s), il sera fait appel aux équipes dans l'ordre suivant :

1. Equipe reléguée à la place du Pôle Espoir "protégé"
2. Equipe classée 9^{ème} et au dessus de Pré-National
3. Equipe classée 3^{ème} de R1
4. Equipe classée 10^{ème} de Pré-National

Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} de Pré-National ne sont pas concernées pas le maintien et seront rétrogradées en R1 (article 10 paragraphe 2 du RGER).

2.3. Descentes en Régional 2

Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} descendent en Régional 2.

Le nombre de descentes en R2 peut augmenter suivant le nombre de descentes de National en Pré National et de Pré National en R1 (classement annuel 2009/2010) (cf. annexe 3).

3. CHAMPIONNAT REGIONAL 2 - SENIORS M/F

3.1. Formule

Il est constitué de 2 poules D et E de 12 équipes par genre (masculin et féminin) issues du classement général annuel des équipes seniors 2008/2009 (cf. annexe 1) avec des ajustements d'équipes entre ces 2 poules pour limiter les déplacements.

Dans chaque poule toutes les équipes se rencontrent en matches aller/retour.

A l'issue du championnat, les premiers de chaque poule se rencontrent pour le titre de Régional 2 M/F.

Championnat : Début : 19 septembre 2009 Fin : 10 avril 2010 22 journées
Dates : se reporter au planning de la saison 2009/2010 (cf. annexe 2).

3.2.a. Titre de champion Régional 2 M/F

Samedi 24 avril 2010, entre les premiers des poules D et E, en 3 sets gagnants.

3.2.b. Barrage entre les deuxièmes de la Régionale 2 M/F

Samedi 24 avril 2010, entre les deuxièmes des poules D et E, chez la mieux classée, en 3 sets gagnants

3.3. Montées en Régional 1

Les équipes classées 1^{ères} des poules D et E accèdent directement en Régional 1.

Pour compléter la poule, sur proposition de la commission régionale sportive (CRS), se référer au principe des montées et suivant les cas du classement général annuel des équipes 2009/2010 (annexe 3 et 3 bis).

Principe général des montées (limitation à 4 équipes au total)

Après la parution des poules issues des différents cas du classement général, si il y a une ou des place(s) laissée(s) disponible(s) par le non réengagement et/ou le désistement d'équipe(s), il sera fait appel aux équipes dans l'ordre suivant :

1. Equipe classée 9^{ème} et au dessus de R1
2. Equipe vainqueur du barrage de R2
3. Equipe perdante du barrage de R2
4. Equipe classée 10^{ème} de R1

Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} de R1 ne sont pas concernées pas le maintien et seront rétrogradées en R2 (article 10 paragraphe 2 du RGER).

3.4. Descentes en Départemental

Les équipes classées* 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, de chaque poule descendent en Départemental.

Le nombre de descentes en Départemental peut augmenter suivant les descentes de National en Pré National et de Pré National en R1 et de R1 en R2 (classement annuel 08/09) (cf. annexe 3).

En cas de descentes supplémentaires en Départemental, l'équipe proposée à la descente des 2 poules de R2 de même classement, sera celle qui, par comparaison entre les 2 équipes classées 9^{èmes}, ou 8^{èmes}, ou 7^{èmes} suivant le cas, aura le moins bon coefficient des sets/des points avérages, ramené au nombre de rencontres jouées si les 2 poules sont de taille différente.

4. ACCESSION EN REGIONAL 2 - SENIORS M/F

Les champions départementaux accèdent directement en Régional 2 sur proposition de leur Comité.

Six places sont réservées aux 6 comités organisant une compétition senior Accession Régional avec possibilité si un ou des comités ne présente(nt) aucun candidat, de faire appel aux autres comités en respectant l'ordre de la liste des qualifiés supplémentaires des comités.

Dans le cas de place(s) laissée(s) disponible(s) par le non réengagement(s) d'équipe(s) et/ou de désistement(s), il sera fait appel ensuite, aux équipes descendantes dites "repêchées" prises dans l'ordre du classement annuel, excepté le dernier et l'avant dernier.

Si il reste encore des places disponibles pour compléter les poules de R2, il sera fait appel de nouveaux aux comités, en respectant l'ordre de la liste des qualifiées supplémentaires et limité à 2 équipes d'un même comité.

Classement par comité et par genre des qualifiés supplémentaires seniors masculins et féminins pour l'accession en championnat régional - saison 2010-2011 :

Le classement est établi d'après le nombre de licenciés seniors masculins et féminins de la saison précédente (2008/2009) des comités départementaux organisant des championnats seniors M/F accession en Régional, soit :

<u>Masculins</u>	<u>Féminins</u>
1 - CD 69	1 - CD 69
2 - CD 38/73	2 - CD 38/73
3 - CD 42	3 - CD 42
4 - CD 07/26	4 - CD 07/26
5 - CD 01	5 - CD 01
6 - CD 74	6 - CD 74

5. CHAMPIONNAT REGIONAL JEUNES ELITE M/F

5.1. Catégories Espoir, Juniors, Cadets, Minimes - Masculins et Féminins

Les groupements sportifs engagent leurs équipes pour participer aux tournois de qualification et au championnat régional Elite directement auprès du secrétariat de la ligue en renvoyant dûment rempli le formulaire d'engagement avant le 20 septembre 2009, à l'Espace Benoit Frachon 3 avenue Maurice Thorez 69120 Vaulx en Velin, accompagné du chèque correspondant au montant de l'inscription.

Les matches sont prévus les dimanches avec la possibilité de jouer le samedi avec obligatoirement l'accord du club adverse et en respectant la procédure et le délai de 10 jours.

Dans chaque catégorie, un championnat régional Elite sera organisé à condition d'avoir au minimum 5 équipes.

5.1.1. Catégorie Espoirs Masculins et Féminins

Date du tournoi de qualification : dimanche 04 octobre 2009

Formule : Matches aller/retour en 3 sets gagnants sur 10 journées du 08 novembre 2009 au 28 mars 2010.

5.1.2. Catégories Juniors Masculin et Féminin

Les équipes engagées en Ligue participent au plateau.

Date du tournoi de qualification : dimanche 04 octobre 2009

A l'issue de ce tournoi de qualification les équipes retenues continueront dans le championnat régional Elite. Les autres équipes seront reversées dans leur comité d'appartenance.

Formule : Matches aller/retour en 3 sets gagnants sur 10 journées du 08 novembre 2009 au 28 mars 2010.

5.1.3. Catégories Cadets et Cadettes

Les équipes engagées en Ligue participent au plateau.

Date du tournoi de qualification : dimanche 11 octobre 2009

A l'issue de ce tournoi de qualification les équipes retenues continueront dans le championnat régional Elite. Les autres équipes seront reversées dans leur comité d'appartenance.

A. Formule : 1^{ère} phase régionale : Tournois tournants sur 4 journées.

Toutes les équipes se rencontrent en 2 sets gagnants au cours des 4 tournois tournants.

A l'issue de ces 4 tournois, les équipes sont réparties en poules de niveau, suivant leur classement de cette 1^{ère} phase.

B. Formule : 2^{ème} phase régionale :

Poule Finale : les équipes classées de 1 à 4 se rencontrent en matches aller / retour en 3 sets gagnants.

Poules de classements : les équipes de même poule se rencontrent en 2 sets gagnants aux cours de tournois.

Les tournois tournants sont prévus les dimanches avec les premiers matches à 11H00.

5.1.4. Catégories Minimales Masculins et Féminins

Les équipes engagées en Ligue participent au plateau.

Date du tournoi de qualification : dimanche 04 octobre 2009

A l'issue de ce tournoi de qualification les équipes retenues continueront dans le championnat régional Elite et participeront aux deux phases régionales. Les autres équipes seront reversées dans leur comité d'appartenance.

A. Formule : 1^{ère} phase régionale : Tournois tournants sur 4 journées.

Toutes les équipes se rencontrent en 2 sets gagnants au cours des 4 tournois tournants.

A l'issue de ces 4 tournois, les équipes sont réparties en poules de niveau, suivant leur classement de cette 1^{ère} phase.

B. Formule : 2^{ème} phase régionale :

Poule Finale : les équipes classées de 1 à 4 se rencontrent en matches aller /retour en 3 sets gagnants.

Poules de classements : les équipes de même poule se rencontrent en 2 sets gagnants au cours de tournois.

Les tournois tournants sont prévus les dimanches avec les premiers matches à 11H00

5.2. Particularité : (assemblée générale juin 2005)

Un groupement sportif peut présenter, aux plateaux de qualification, au maximum 2 équipes dans la même catégorie d'âge. Elles seront autorisées à participer, suivant leurs résultats, au championnat régional dans le même niveau (Elite et/ou Honneur).

Toutefois, ces deux équipes du même groupement sportif, sélectionnées dans la même catégorie d'âge et de niveau, devront être obligatoirement composées par 2 groupes différents et sans possibilité aux joueurs/euses de changer de groupe en cours de saison.

6. COUPE REGIONALE BENJAMINS ET BENJAMINES

La coupe Benjamin/Benjamine est ouverte à toutes les équipes et les tours se dérouleront aux mêmes dates que les coupes de France de cette catégorie, afin de laisser suffisamment de dates disponibles pour les compétitions départementales.

Montant de l'engagement : 10 € pour l'ensemble de cette compétition (offert pour les équipes engagées en Coupe de France).

Les équipes Benjamins/Benjamines éliminées jusqu'au 6^{ème} Tour de la coupe de France seront reversées sur volontariat au tour suivant dans cette coupe régionale.

Au-delà de 12 équipes engagées, 1 seule équipe par club et par sexe sera admise.

L'équipe absente à un tournoi sera exclue de cette coupe.

Pour établir le classement général de cette compétition, le total du nombre de points obtenus sera divisé par le nombre de tournois à laquelle chaque équipe aurait pu participer.

Dates :

- ⇒ 29 novembre 2009 Organisateurs : Comité départemental 07/26 et Valence AC
- ⇒ 17 janvier 2010 Organisateurs : VBC Ripagérien
- ⇒ 07 février 2010 Organisateurs : VB Villefranche Beaujolais
- ⇒ 28 mars 2010 Organisateurs : PL Vilette Paul Bert

7. COUPE REGIONALE JEUNES

Date : Dimanche 09 mai 2010 dans toutes les catégories
Lieu : les clubs 73 et le comité départemental 73

Qualification des équipes aux finales de la coupe régionale jeunes :

Principe : Cette journée est réservée aux équipes qui participent au minimum à l'avant dernier tour de la Coupe de France des catégories Espoirs à Minimes M/F et aux équipes Championnes Régionales Elite de ces mêmes catégories.

Dans la catégorie Benjamin/Benjamine, les équipes qui participent au 7^{ème} tour de la Coupe de France si il y sept tours effectifs, et le premier du classement général de la Coupe Régionale dans cette catégorie avec possibilité d'augmenter le nombre d'équipes, pris dans l'ordre du classement général suivant les qualifiés de la coupe de France.

En partant de ces principes, plusieurs cas sont possibles :

- 1°/ Matches de 2 à 4 équipes : les équipes de la coupe de France dans la catégorie non proposée en Championnat Régionale Elite
- 2°/ Match simple à 2 équipes : 1 équipe de la coupe de France et le champion Régional Elite
- 3°/ Match simple à 2 équipes : les 2 premiers du Championnat Régional Elite si aucune équipe dans la même catégorie n'est retenue de la coupe de France
- 4°/ Matches à 3 équipes : 2 équipes de la coupe de France et le champion Régional Elite
- 5°/ Les ½ Finales et Finales à 4 équipes : 3 équipes de la coupe de France et le champion Régional Elite

8. TITRE DE CHAMPION REGIONAL JEUNES

8.1. Catégorie Benjamins et Benjamines

Finale Régionale :

Les équipes concernées sont les champions départementaux avec un maximum de 6 équipes masculins et féminins, avec en cas de place disponible, de la proposer aux comités départementaux, dans l'ordre de la liste des qualifiées supplémentaires établie suivant le classement des finales régionales de la saison 2008/2009 par comité départemental et par catégorie.

Date : dimanche 6 juin 2010

Lieu : comité départemental 38 et clubs 38

8.2. Catégorie Poussins - Poussines

Finale Régionale :

Les équipes concernées sont les champions et vice champions départementaux avec un maximum de 12 équipes masculins et féminins, avec en cas de place disponible, de la proposer aux comités départementaux, dans l'ordre de la liste des qualifiées supplémentaires établie suivant le classement des finales régionales de la saison 2008/2009 par comité départemental et par catégorie.

Date : samedi 5 juin 2010

Lieu : VB Villefranche Beaujolais

9. COUPE RHÔNE-ALPES SENIORS M/F AVEC HANDICAP

9.1. Formule

La participation des groupements sportifs est limitée en niveau de compétition, à la Nationale 3. La date limite d'engagement est fixé au 29 novembre 2009.

Le droit d'engagement est fixé à 10 € par équipe masculine ou féminine. L'engagement est à envoyer à l'annexe de la ligue Rhône-Alpes de volley-ball à Vaulx-en-Velin.

Chaque groupement sportif peut engager une ou plusieurs équipes à cette compétition. Il devra fournir au plus tard 8 jours avant le 1^{er} match, la liste des 12 joueurs maximum y compris les jeunes qui ne peuvent être inscrits que sur une seule liste.

Un groupement sportif qui engage une équipe composée exclusivement de jeunes et/ou de joueurs loisirs FFVB est assimilé au niveau départemental quelque soit la compétition à laquelle ces jeunes participent.

A noter que les joueurs licenciés des fédérations affinitaires sont acceptés ainsi que les loisirs FFVB "Compétlib".

Le nombre maximum de mutés autorisés à être inscrits sur la feuille de match et présents sur le terrain est de 3.

9.2. Tirage au sort

Pour tous les tours et dans tous les cas, l'équipe tirée en premier sera "recevante".

9.3. Déroulement

Les rencontres se déroulent en 3 sets gagnants avec élimination directe.

Le 1^{er} tour dit de cadrage avec, si nécessaire en exempts, les finalistes de la saison 2008/2009 puis les équipes de plus haut niveau.

En cas de match perdu par pénalité ou forfait, l'équipe sera éliminée.

Il est spécifié qu'en cas de forfait, même pour les équipes comportant des licenciés des fédérations affinitaires, une amende financière sera appliquée conformément aux droits et amendes prévus par la ligue Rhône-Alpes de volley-ball (cf. annexe 4).

9.4. Dates prévisionnelles

1 ^{er} tour de cadrage :	03 janvier 2010
1/8 ^{ème} finale :	14 mars 2010
¼ finale :	18 avril 2010
½ finale :	16 mai 2010
Finale :	05 juin 2010

9.5. Règle du handicap

La coupe Rhône-Alpes se déroule avec handicap. En cas de différence de niveau entre les équipes, tous les sets (y compris le set décisif) démarrent avec un handicap suivant les cas de figure énoncés ci-après :

1 Division d'écart	⇒	0 / +2	Départementale/Régionale 2 Régionale 2 / Régionale 1 Régionale 1 / Pré Nationale Pré Nationale / Nationale 3
2 divisions d'écart	⇒	0 / +3	Départementale/ Régionale 1 Régionale 2 / Pré Nationale Régionale 1 / Nationale 3
3 divisions d'écart	⇒	0 / +4	Départementale / Pré Nationale Régionale 2 / Nationale 3
4 divisions d'écart	⇒	0 / +5	Départementale / Nationale 3

9.6. Horaire des rencontres

Les rencontres sont fixées le dimanche à 15H00 avec possibilité d'aménagement du jour et de l'horaire, avec l'accord des 2 équipes.

9.7. Arbitrage

Le 1^{er} arbitre est désigné par la CRA, le deuxième et le marqueur sont fournis par le club recevant.

a. A la charge du groupement sportif recevant :

- l'indemnité du 1^{er} arbitre et de la table de marque (montant du niveau de l'équipe la plus faible),
- le pot de l'amitié.

b. A la charge du groupement sportif visiteur : les frais de déplacement jusqu'au lieu de la rencontre.

c. A la charge de la Ligue :

- les déplacements des arbitres désignés,
- Les récompenses et les coupes
- La dotation en ballons à partir des ½ finales.

d. A la charge des équipes Finalistes :

- Les indemnités des arbitres désignés et la table de marque.

PARTIE 2. DECLINAISON DES USAGES ET REGLEMENTS POUR LES COMPETITIONS REGIONALES

1. GESTION DES COMPETITIONS REGIONALES

La gestion des championnats seniors et jeunes, masculins et féminins est assurée par l'annexe de la Ligue, à l'adresse suivante : Ligue Rhône-Alpes de Volley-Ball - Espace Benoît Frachon, 3 avenue Maurice Thorez - 69120 Vaulx-en-Velin.

1.1. Feuilles de match

Toutes les feuilles de matches doivent parvenir à l'annexe de la Ligue le mercredi qui suit la rencontre.

En cas d'absence ou de retard de transmission, la première fois, il sera fait un rappel au groupement sportif, à partir de la seconde fois, l'amende prévue sera appliquée (cf. annexe 4).

1.2. Saisie des résultats

Tous les résultats des équipes doivent être communiqués par le biais d'Internet (www.rhonealpes-volley.fr) au plus tard le dimanche à 18 H 00 pour la presse ou avant le lundi 12H00 qui suit la rencontre.

En cas d'absence ou de retard de saisie, la première fois, il sera fait un rappel au groupement sportif, à partir de la seconde fois, l'amende prévue sera appliquée.

2. HORAIRES DES RENCONTRES

- Pré Nationales M/F : le dimanche 15H00 ou 13H00/15H00 ou 14H00/16H00.
Possibilité d'un 3^{ème} match le dimanche à 11 H 00 ou 12 H 00.
- Régionales 1 et 2 M/F : le samedi à partir de 17 H 00 et le dimanche.
- Espoirs M/F : le dimanche 15 H 00.
- Juniors M/F : le dimanche 15 H 00.
- Cadets M/F : le dimanche 15 H 00.
- Minimes M/F : le dimanche 12 H 00.

3. AMENAGEMENTS AUX CALENDRIERS

Les rencontres doivent se dérouler les week-ends prévus aux calendriers officiels.

Le groupement sportif qui souhaite des modifications aux calendriers, doit respecter le délai et la procédure, et joindre un chèque de 35 euros après parution des calendriers définitifs.

Le report de match pour les dates communes entre le championnat Senior Régional tout niveau et la coupe de France Jeunes des catégories Espoirs à Cadets, est accordé à titre gracieux à condition que le demandeur respecte la procédure et le délai fixé, au minimum 10 jours avant la date du match senior.

Sur le planning de la saison (annexe 2), le "R" correspond à une date réservée pour les reports de match pour la coupe de France Jeunes des catégories Espoirs à Cadets M/F, dans le cas où les clubs concernés ne trouvent pas en un commun accord, une date pour jouer la rencontre senior prévue au calendrier.

Dates des reports possibles :

Report possible les 31 octobre et 01 novembre 2009

Report possible les 19 et 20 décembre 2009

Report possible les 02 et 03 janvier 2010

Report possible les 27 et 28 février 2010

Report possible les 13 et 14 mars 2010

Report possible les 03 et 04 avril 2010

Lors de la dernière journée toutes les rencontres doivent se dérouler le même jour et à la même heure (sauf dérogation exceptionnelle).

4. MODE DE CLASSEMENT

Les groupements sportifs ayant obtenu le même classement dans des poules différentes sont départagés subsidiairement, d'abord par le quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matches disputés, ensuite par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus, enfin par le quotient du nombre de points de sets gagnés par le nombre de points de sets perdus dans leurs poules respectives.

5. EQUIPE RESERVE

Une équipe 2 dite "Réserve" qui termine 1^{ère} de sa poule et qui ne peut accéder à la division supérieure, occupée par la position de son équipe 1, laissera sa place à l'équipe classée 2^{ème} voire 3^{ème} de R1, voire 4^{ème} du classement général annuel des équipes de R2. On ne fera pas appel à la 4^{ème} de la poule de R1 et aux suivantes, ainsi qu'à la 5^{ème} du classement général annuel des équipes de R2 et aux suivantes.

Cette équipe dite "Réserve" pourra malgré tout, si elle finit première de sa poule, participer à la phase finale pour le titre de la division.

- a. Tout joueur ou joueuse de l'équipe 1 ayant participé à une ou plusieurs rencontres de l'équipe 1 pourra intégrer l'équipe dite "Réserve" à l'issue du forfait général prononcé et après 3 matches du championnat de l'équipe "Réserve".
- b. En cas de forfait général de l'équipe 2 dite "Réserve", tout joueur ou joueuse de l'équipe 2 dite "Réserve" ayant participé à une ou plusieurs rencontres de l'équipe 2 pourra intégrer l'équipe 1 directement.

Montée et descente des équipes "réserves"

La montée de l'équipe dite "Réserve" dans les championnats régionaux (Pré National/Régional 1/Régional 2) n'est jamais automatique, elle dépend de la situation sportive de l'équipe 1.

Une équipe 1, qui par son classement est reléguée en division inférieure occupée par son équipe dite "Réserve", remplacera celle-ci dans cette division. Cette équipe dite "Réserve" descendra automatiquement dans la division inférieure.

En aucun cas, l'équipe dite "Réserve" ne pourra remplacer son équipe 1 rétrogradée.

Les équipes 2 dites "Réserves" ne peuvent s'engager que dans une division inférieure à celle de l'équipe 1.

En aucun cas les montées et descentes des équipes 1 et 2 d'un même groupement sportif ne pourront aboutir à l'échange de leurs divisions initiales

6. LICENCES

Pour participer à une rencontre, un joueur doit être titulaire d'une licence comportant l'option "Compétition Volley-ball", dans sa catégorie d'âge avec, si nécessaire, les mentions spécifiques de surclassement (Cf. annexe 5), et être régulièrement qualifié pour l'équipe du groupement sportif disputant la rencontre (Cf. point 8 sur les catégories de joueurs S/M ci-après).

Un joueur bénéficiant d'une création de licence ou d'un renouvellement peut être qualifié à tout moment au cours de la saison.

7. MUTATIONS REGIONALES

Mutation tout niveau des compétitions régionales seniors et jeunes M/F

3 mutés sont autorisés à être inscrits sur la feuille de match et présents sur le terrain.

Un(e) joueur (euse) muté(e) en cours de saison peut être inscrit (e) sur une feuille de match du championnat régional à un niveau différent de compétition (Pré National ou Régional 1 ou Régional 2) de son groupement sportif d'origine, si le groupement d'accueil est distant de plus de 30 kilomètres du groupement d'origine (AG Ligue 2009).

Cette réglementation s'applique également pour le championnat Régional jeunes Elite pour toutes les catégories (AG Ligue 2009).

8. CATEGORIES DES JOUEURS/JOUEUSES - SENIORS M/F

Catégorie A : Tout joueur inscrit sur la 1^{ère} feuille de match de l'équipe 1 est classé catégorie A et ne pourra pas participer au niveau inférieur (inscription vaut participation).

Cette mesure restrictive aura effet rétroactif si la compétition de niveau inférieur débute avant celle de l'équipe 1.

Un joueur de la catégorie A, qui ne figure pas sur les feuilles de match de l'équipe 1, trois rencontres consécutives ou non, pourra participer aux rencontres de l'équipe "réserve" jusqu'à sa première réinscription sur la feuille de match de l'équipe 1 (excepté les catégories jeunes, espoirs compris).

Catégorie B : Tous les autres joueurs sont classés en catégorie B (inscription vaut participation) et peuvent participer à n'importe quel niveau.

Un joueur de la catégorie B, qui a participé à trois rencontres de l'équipe 1 (excepté le premier match), consécutive ou non, sera considéré comme appartenant à la catégorie A à l'issue de la troisième rencontre avec l'équipe 1 (Cf. annexe 9).

Un même joueur ne pourra pas participer à une rencontre de l'équipe 1 et une rencontre de l'équipe "réserve" dans un même week-end. Dans ce cas là, la sanction porte sur le 2^{ème} match disputé par le joueur. D'autre part, si la compétition du niveau inférieur se termine après la compétition de l'équipe 1, les joueurs classés A à l'issue de la dernière journée de l'équipe 1, ne pourront plus en aucun cas évoluer avec l'équipe 2.

9. CAS PARTICULIER DES JEUNES JOUEURS /JOUEUSES

Les Jeunes, jusqu'à la catégorie Espoir, sont autorisés à participer à toutes compétitions Senior sans jamais appartenir à une équipe Senior, en respectant un seul match Senior par week-end.

(Exemple de niveau de jeu où les Jeunes sont autorisés à participer avec les différentes équipes de leur Club : Nat/Pré Nat ou Nat/R1 ou Nat/R2 ou Pré Nat/R1 ou Pré Nat/R2 ou R1/R2).

10. PRESENTATION DES LICENCES

Avant toute rencontre officielle Régionale, l'arbitre de la rencontre doit exiger la **présentation des licences** des participants inscrits sur la feuille de match ainsi que les fiches médicales FFVB de type B (double surclassement) s'il y a lieu (absence mention "double surclassement" sur la licence), et, en cas de doute, vérifier l'identité des intéressés.

La **présentation du double de la licence** avec l'indication de l'option "Compétition Volley-ball" accompagnée d'une pièce officielle d'identité comportant une photo du titulaire vaut présentation de la licence (l'amende pour non présentation de licence ne sera pas appliquée).

En cas de **non présentation de la licence ou du double de la licence**, l'arbitre doit obligatoirement s'assurer de l'identité des joueurs et de l'encadrement dépourvus de licences par la présentation de pièces d'identité officielles. Dans cette condition, pour participer à la rencontre le joueur doit présenter un certificat d'aptitude médicale correspondant au niveau de pratique.

L'arbitre doit accepter, pour justifier l'identité des joueurs et de l'encadrement toute pièce d'identité en cours de validité comportant une photo du titulaire, délivrée par une autorité administrative, judiciaire ou militaire française. En aucun cas, une attestation ne peut remplacer une pièce d'identité officielle.

Si une pièce d'identité ou le certificat médical ne peut pas être présenté avant le début de la rencontre, le joueur ne peut pas figurer sur la feuille de match et ne peut par conséquent y participer.

Il en sera de même pour les joueurs qui ne peuvent pas justifier leur surclassement (fiche médicale A ou B).

Pour une personne de l'encadrement, si une pièce d'identité ne peut pas être présentée avant le début de la rencontre, la personne ne peut pas figurer sur la feuille de match.

Une amende est infligée au groupement sportif pour licence non présentée après la troisième journée.

11. OBLIGATIONS LORS DES RENCONTRES

L'équipe recevante doit mettre à la disposition de l'équipe visiteuse, 6 ballons homologués par la fédération française de volley-ball.

L'équipe recevante doit mettre à disposition les arbitres prévus (cf. chapitre 2) et les marqueurs.

Pour les indemnités d'arbitrage, les équipes doivent se référer au tableau joint en annexe 6.

12. RECLAMATION

Inscription, dans la case remarque, du moment (set, score) où une demande de réserve est posée par un capitaine d'équipe.

Dans les catégories Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets, les réserves de match pourront être déposées et formulées par le capitaine assisté de son entraîneur. Elles seront co-signées par le capitaine et son entraîneur.

Toute réclamation figurant sur la feuille de match doit être confirmée à la ligue par lettre recommandée dans les 3 jours ouvrables qui suivent la rencontre, accompagnée du droit fixé par l'assemblée générale (100 €).

13. FORFAIT MATCH

En cas de forfait, pour non déplacement, de l'équipe visiteuse au cours de la phase des matches aller, celle ci disputera le match retour chez son adversaire (amende de 50 €).

14. FORFAIT GENERAL

Après parution du calendrier provisoire des poules du championnat Régional Seniors M/F, en cas de forfait général d'une équipe, il sera fait appel pour son remplacement, en respectant la cascade des divisions inférieures, à l'équipe pris dans l'ordre du classement général annuel des équipes, à la place et à la position de l'équipe à remplacer, au plus tard 15 jours avant la 1^{ère} journée du championnat (soit le 04 septembre 2009 pour la saison 2009/2010).

Si une équipe d'un groupement sportif est déclarée "forfait général" au cours du championnat, tous les résultats de cette équipe sont retirés de la poule du championnat à laquelle elle participait.

15. DEVOIR D'ACCUEIL ET DE DEVELOPPEMENT DES CLUBS

Principe :

Un certain nombre de points est accordé à chaque équipe de jeunes, école de volley, centre de formation, club jeunes ainsi que :

- un bonus pour le nombre de licenciés si le club a en jeunes, le double de l'effectif minimum demandé,
- un bonus pour le devoir d'accueil régional dans le cadre du "Label régional jeunes".

15.1. Devoirs nationaux

Ils sont appliqués en totalité suivant le règlement général des épreuves nationales (RGEN) de la saison en cours, en respectant la date de leur mise en application.

15.2. Devoirs régionaux

- **Nombre de points nécessaires par division et nombre minimum de licenciés jeunes (catégories Espoir à Pupille) de même sexe que l'équipe senior concernée :**

Pré Nationale : 70 points — 16 licenciés

Régionale 1 : 60 points — 12 licenciés

Régionale 2 : 30 points — 08 licenciés

- **Pour les groupements sportifs disposant de plusieurs équipes seniors évoluant dans les différentes catégories de championnat, total de points et nombre de licenciés jeunes limité à :**

Régionales (2 à 3 équipes) = 100 points et 24 licenciés

Nationales 2 + 2 équipes Régionales et plus = 160 points et 32 licenciés

Nationales 3 + 2 équipes Régionales et plus = 140 points et 28 licenciés

LNV + Nationales + Régionales = 180 points et 40 licenciés

- **Nombre de points attribués par équipe engagée de même sexe que l'équipe senior concernée (poussins et pupilles mixité autorisées) :**

Minimes à 6 = 60 points

Cadets, Juniors, Espoirs = 40 points

Benjamins à 4 et Minimes à 4 = 30 points

Poussins et/ou Pupilles à 2 pouvant être mixte = 15 points

Centre de formation LNV agréé = 40 points

Ecole de volley agréée = 40 points

(avec au moins 12 licenciés garçons et ou filles)

Une équipe composée en totalité de Jeunes toute la saison, engagée en compétition Senior ne génère pas de devoir d'accueil et compte comme un devoir d'accueil dans la catégorie du sexe de l'équipe concernée.

- **Equipes à effectif réduit :**

Il ne peut être comptabilisé plus de 90 points dans les catégories d'équipes à effectif réduit.

<p><u>La totalité du devoir d'accueil (nombre de licenciés/ées et nombre de points) doivent être satisfaits avant le 31 mars de chaque année.</u></p>

15.3. Clubs jeunes ayant une convention de partenariat avec un club FFVB (club parrain)

15.3.1. **Le club jeunes participe, en tant que tel, à un championnat fédéral :**

Le nombre de points est attribué au club fédéral parrain, en fonction de la nature de l'équipe inscrite en championnat.

Le nombre de licenciés du club jeunes n'est pas pris en compte pour le club parrain.

15.3.2. Le club jeunes ne participe pas en tant que tel, à un championnat fédéral (engagement spécifié dans la convention avec le club parrain) :

Les licenciés du club jeunes bénéficient d'une licence club jeunes - club parrain fédéral leur permettant de participer avec les équipes du club parrain fédéral aux différents championnats fédéraux.

Dans ce cas, le nombre de licenciés du club jeunes est pris en compte pour le club fédéral (club parrain).

15.4. Ecole de volley-ball (ECVB)

Une demande d'agrément d'une école de volley doit être sollicitée auprès du comité départemental d'appartenance du club et respecter le cahier des charges suivant :

- ⇒ Créneau qui se termine au plus tard à 19 H au moins une fois par semaine,
- ⇒ Couvrir une tranche d'âge comprise entre les pupilles et les poussins,
- ⇒ Participer au regroupement des comités concernés au moins 2 fois dans la saison,
- ⇒ Etre composé au moins de 12 licenciés du club responsable de l'école de Volley.
- ⇒ Encadrement :
L'animation de l'école de volley doit être assuré par un cadre possédant le diplôme d'éducateur de volley-ball (ou en cours de formation).
La responsabilité pédagogique sera assurée conjointement par le cadre animateur et le cadre régional ou départemental responsable des écoles de volley.
- ⇒ Ballons :
Utiliser exclusivement des ballons allégés (20 à 250 grammes maximum Type Mikasa MGV 200 et 230, Mikasa et Molten School, Molten SSVB 4 et SSV 4).
- ⇒ Suivre les recommandations de référence de la direction technique.

Les regroupements doivent être organisés par les comités départementaux.

Ils concernent les enfants des écoles de volley-ball qui doivent être licenciés au moment du regroupement.

Les regroupements doivent se dérouler sur des demies journées (matin ou après midi) et proposer des rencontres d'opposition et/ou des ateliers d'animation validés par la DTN.

15.5. Bonus pour le nombre de licenciés

Un bonus de 20 points est accordé au club qui double le nombre minimum fixé de licenciés jeunes (catégorie Espoir à Pupille) de même sexe que l'équipe senior concernée.

15.6. Bonus pour le devoir d'accueil régional

Bonus A Un groupement sportif labellisé régionalement, (saison 2008-2009) bénéficiera de 30 points pour l'année N + 1 (2009-2010) pour son devoir d'accueil dans le sexe de son choix mais non cumulable avec le bonus "B".

Bonus B Un groupement sportif ayant une ou plusieurs équipes de même sexe en poule finale des coupes de France jeunes (saison 2008-2009) bénéficiera de 30 points pour l'année N + 1 (2009-2010) pour son devoir d'accueil dans le même sexe mais non cumulable avec le bonus "A".

Attention : tous les clubs labellisés devront obligatoirement être en règle avec le nombre de licenciés en rapport avec leurs équipes engagées en compétitions seniors M/F (voir tableau ci-après).

15.7. Règlement et critères de compétition des équipes Jeunes

Critères de compétition

Un championnat régulier de Minimes à Espoirs est défini de la manière suivante : poule composée de 6 équipes de groupements sportifs différents et 10 journées de compétition (possibilité de combinatoires interdépartementales et régionales permettant aux groupements sportifs de remplir leurs 10 journées de compétition).

Pour les compétitions Benjamines et Poussines, l'équipe doit participer à 4 tournois minimum à des dates différentes.

Pour les écoles de volley, se référer au paragraphe 14.4.

Nombre de joueurs suivant les catégories :

- de Minimes à Espoirs : compétition en 6 x 6
- Minimes à effectif réduit en 4X4
- Benjamins - Benjamines : compétition en 4 x 4
- Poussins - Poussines : compétition en 2 x 2 (mixité autorisée).

Chaque équipe de jeunes doit participer à une compétition régionale ou départementale ou inter départementale et être classée en fin de saison par l'organisme gérant la dite compétition.

15.8. Tableau récapitulatif des devoirs d'accueils Nationaux et Régionaux

LNV									
Nationale 1									
Nationale 2									120 pts 24 lic.
Nationale 3								80 pts 16 lic.	
Pré Nationale			70 pts 16 lic.		70 pts 16 lic.	70 pts 16 lic.	70 pts 16 lic.		
Régionale 1		60 pts 12 lic.		60 pts 12 lic.		60 pts 12 lic.	60 pts 12 lic.		
Régionale 2	30 pts 8 lic.			30 pts 8 lic.	30 pts 8 lic.		30 pts 8 lic.		
TOTAL Nationales et Régionales	30 pts 8 lic.	60 pts 12 lic.	70 pts 16 lic.	090 pts 20 lic.	100 pts 24 lic.	100 pts 24 lic.	100 pts 24 lic.	80 pts 16 lic.	120 pts 24 lic.

Suite

LNV									
Nationale 1	160 pts 32 lic.	160 pts 32 lic.	160 pts 32 lic.						
Nationale 2				120 pts 24 lic.	120 pts 24 lic.				
Nationale 3		80 pts 16 lic.				80 pts 16 lic.	80 pts 16 lic.	80 pts 16 lic.	80 pts 16 lic.
Pré Nationale								70 pts 16 lic.	70 pts 16 lic.
Régionale 1					60 pts 12 lic.		60 pts 12 lic.		
Régionale 2			30 pts 8 lic.	30 pts 8 lic.		30 pts 8 lic.			30 pts 8 lic.
TOTAL Nationales et Régionales	160 pts 32 lic.	180 pts 40 lic.	180 pts 40 lic.	150 pts 32 lic.	160 pts 32 lic.	110 pts 24 lic.	140 pts 28 lic.	140 pts 28 lic.	140 pts 28 lic.

16. CONSEQUENCES POUR NON RESPECT DU DEVOIR D'ACCUEIL REGIONAL

16.1. Sanction

Le Club qui ne respecte pas, au 31 mars de la saison en cours, son devoir d'accueil en regard de ses équipes seniors engagées en Championnat Régional sera pénalisé de la manière suivante :

- a. Si le nombre de licenciés au regard de son équipe seniors engagée en Championnat Régional Senior M/F n'est pas satisfait à la date fixée à l'AG et reprise dans le BRI, elle est classée dernière de sa poule et rétrogradée en division inférieure avec possibilité de remonter la saison suivante si son classement le lui autorise.
- b. Tout groupement sportif qui ne respecte pas son devoir d'accueil et de formation des clubs pour ses équipes seniors engagées en Championnat Régional Senior M/F, après les possibilités de Bonus et de Sursis verra son équipe elle est classée dernière de sa poule et rétrogradée en division inférieure avec possibilité de remonter la saison suivante si son classement le lui autorise.

16.2. Sursis

Si le nombre de point n'est pas atteint au regard de son équipe seniors engagée en Championnat Régional Senior M/F à la date fixée à l'AG et reprise dans le BRI, l'équipe obtiendra un seul sursis sur une durée de 4 saisons dans le sexe concerné même si cette équipe est par son classement reléguable en fin de saison. Une pénalité financière sera appliquée égale à 8 fois le montant de la licence junior (part ligue).

17. LABEL REGIONAL JEUNES 2009

Dans chaque groupe, les 3 premiers sont labellisés, et récompensés par une dotation en bons d'achat si la dotation est votée en assemblée générale.

Un nombre de points plancher, pour chaque groupe, sera établi avec un abattement de 20% sur le score total du 3^{ème} de chaque groupe.

Tous les clubs qui, dans leur groupe, obtiendront ou dépasseront ce plancher seront labellisés et bénéficieront d'un bonus de 30 points pour l'année N+1, dans le sexe de leur choix, pour leur devoir d'accueil et de formation de leur équipe senior engagée en Régionale.

Attention : les clubs labellisés bénéficiant du bonus de 30 points ne sont pas dispensés de leur nombre de licenciés en rapport avec leurs équipes engagées en compétitions seniors M/F. (voir tableau).

18. REGLEMENT SPORTIF BENJAMINS - BENJAMINES

Le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants.

Le terrain mesure 7 x 14 mètres, La hauteur du filet est à 2,10 mètres en masculins et en féminines, la ligne arrière se situe à 3 mètres du filet.

Un capitaine d'équipe sera désigné et il pourra être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match.

Numérotation :

Les 4 positions des joueurs sur le terrain sont numérotées comme suit :

- la position 1 sera celle du joueur arrière,
- la position 2 sera celle du joueur avant droit,
- la position 3 sera celle du joueur avant centre,
- la position 4 sera celle du joueur avant gauche.

Service :

Au moment du service les joueurs doivent se positionner suivant leur poste à savoir : les joueurs "avants" de chaque équipe doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4, de droite à gauche du terrain en regard du filet et le joueur "arrière" (poste 1) en arrière des 3 joueurs avants.

Le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui deviendra arrière (position 1) et qui le restera tant qu'il n'est pas remplacé par un autre serveur de son équipe.

La rotation au service se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs sur le terrain (1 puis 2, puis 3, puis 4, puis de nouveau 1...).

Le serveur est arrière (poste 1) il est donc soumis aux points de règlement concernant les arrières. Tous les joueurs doivent passer à ce poste.

Remplacement des joueurs :

Le nombre de remplacement est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour les cas suivants :

- un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu,
- le joueur de la position 1, ne pourra remplacer le joueur de la position 2, pour éviter qu'un même joueur serve deux fois de suite.

Libéro :

Il n'y a pas de libéro. Le jeu des avants est traditionnel et pas limitatif.

Le jeu de l'arrière est traditionnel (pénétration, attaque aux 3m.) et il ne peut pas contrer ou attaquer au dessus du filet dans la zone avant.

Temps morts :

- Technique :** 2 temps morts technique à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont d'une durée de 1 minute.
- Par équipe :** 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets à chaque équipe.

Ballons recommandés : Mikasa MG V-230

Molten SSVP-4-230

19. REGLEMENT SPORTIF POUSSINS - POUSSINES

Le nombre de joueurs sur le terrain est de 2 avec un maximum de 1 remplaçant.

Le terrain mesure 4,5 x 9 mètres, le filet est à 2 mètres.

Pour éviter les séries trop longues de service, limitation à 3 services consécutifs par joueur (sans perte de service pour l'équipe). Les changements de joueurs sont au nombre de 2 et sont libres.

Temps morts :

- Technique :** 2 temps morts technique à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont d'une durée de 1 minute.
- Par équipe :** 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets à chaque équipe.

Ballons recommandés : Mikasa MG V-200 Molten SSVP-4-200

20. CONNAISSANCE DES REGLEMENTS

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les comités départementaux et les groupements sportifs participants.

21. CAS NON-PREVUS

La commission régionale sportive, en accord avec la commission régionale des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au règlement général des épreuves régionales (RGER) et au présent bulletin régional d'information.

CHAPITRE 2 - ARBITRAGE

PARTIE 1. COMPETITIONS NATIONALES

1. LICENCE ET TENUE VESTIMENTAIRE DES ARBITRES

- a. Les arbitres doivent être licenciés (option "Compétition Volley ball") dès la première rencontre officielle,
- b. les arbitres doivent présenter leur licence au marqueur à chaque rencontre,
- c. les arbitres doivent officier avec la nouvelle tenue : polo blanc portant l'écusson d'arbitre au centre de la poitrine, pantalon bleu, ceinture blanche et chaussures de sport.

2. PROCEDURE DE RECTIFICATIF EN NATIONAL SENIORS/JEUNES

En cas d'indisponibilité pour vos désignations, prévisible ou tardive, vous devez impérativement prévenir le responsable des désignations en National, qui est seul habilité à pouvoir faire un rectificatif d'arbitrage validé par la FFVB, et en aucun cas vous ne pouvez échanger vos désignations entre collègues. Vous ne seriez pas couvert par la FFVB, n'étant pas missionné par la commission régionale d'arbitrage (CRA).

Responsable régional des désignations nationales :

M. Jean-François BIGANT
Mail : bigajef@wanadoo.fr
Tél/fax : 04.79.71.97.72
Portable : 06.21.38.14.49

3. REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES ARBITRES

- a. Les demandes de remboursement de frais d'arbitre pour le championnat de France Seniors sont gérées automatiquement par informatique par la FFVB, la signature de l'arbitre sur la feuille de match atteste de sa présence.
- b. Les feuilles jaunes de remboursement sont à envoyer directement à la Fédération Française de Volley-Ball dans les cas suivants :
 - les matches couplés sur le week-end, et les déplacements entraînant le parcours via Michelin autoroute,
 - les matches en semaine,
 - les arbitres officiant en coupe de France Jeune.
- c. Les arbitres officiant pour la première saison en National, ou ceux ayant changé de domiciliation bancaire doivent adresser un relevé d'identité bancaire à la FFVB.

PARTIE 2. COMPETITIONS REGIONALES

1. ENGAGEMENT, LICENCE ET TENUE VESTIMENTAIRE DES ARBITRES

Pour valider son engagement, l'arbitre ou le candidat arbitre est tenu de signer la demande d'engagement d'arbitre "annexe 1" directement adressées aux arbitres désignés sur les formulaires d'engagements des équipes.

A défaut il sera indiqué par son groupement sportif sur la demande d'engagement collective club "annexe 2" mise à la disposition des groupements sportifs mi septembre.

Les groupements sportifs qui ne disposent pas d'équipe évoluant dans les championnats régionaux et qui acceptent qu'un de leurs arbitres effectue le quota pour un autre groupement sportif, doivent faire un courrier à la CRA pour entériner cette situation.

L'arbitre doit être licencié option "Compétition Volley Ball" et doit officier avec la tenue réglementaire Rhône-Alpes, écusson placé au centre de la poitrine.

Les arbitres et les arbitres stagiaires doivent présenter leur licence au marqueur à chaque rencontre.

2. DESIGNATIONS DES ARBITRES DANS LES COMPETITIONS REGIONALES SENIORS ET JEUNES

En championnat Pré-National, les arbitres sont désignés nominativement par la CRA en 1^{er} arbitre et en 2^{ème} arbitre.

En championnat Régional 1, les arbitres sont désignés nominativement par la CRA en 1^{er} arbitre. Le 2^{ème} arbitre est désigné par le Groupement Sportif recevant.

En championnat Régional 2 et en Jeunes Elite (juniors, cadets), la CRA désigne un groupement sportif pour le 1^{er} arbitre, à charge du groupement sportif de désigner un arbitre du club. Le 2^{ème} arbitre est désigné par le groupement sportif recevant.

En coupe Rhône-Alpes, le 1^{er} arbitre sera désigné nominativement par la CRA, le 2^{ème} arbitre par le groupement sportif recevant.

Pour les désignations des groupements sportifs, il est fortement recommandé, à l'extérieur comme à domicile, de désigner des arbitres licenciés titulaire d'une carte d'arbitre inscrit dans l'annexe 2 en 1^{er} arbitre, et de désigner les stagiaires arbitres en formation et les candidats arbitres en 2^{ème} arbitre.

Les rencontres couplées Pré-National et Régional doivent, dans le cas d'une désignation CRA et une désignation club, être arbitrées par les mêmes arbitres.

Il est rappelé aux arbitres qu'ils ne doivent pas, échanger leurs désignations nominatives (pré-nationales et régional 1) entre collègues. Tout changement de désignation entraîne un rectificatif d'arbitrage, qui doit être validé par la CRA.

3. PROCEDURE DE RECTIFICATIF EN REGIONAL

L'arbitre ou le groupement sportif désigné par la CRA pour une épreuve Rhône-Alpes doit couvrir les désignations, en cas d'indisponibilité, il doit informer le secrétariat de la Ligue Rhône-Alpes à Vaulx en Velin, ceci 8 jours avant la date de la rencontre.

Pour les arbitres désignés par leur groupement sportif, ils doivent contacter le responsable des arbitres du groupement sportif, pour que le club puisse se retourner auprès d'un autre arbitre du club et puisse respecter le délai indiqué ci-dessus.

Les groupements sportifs qui ne respecteront pas le délai imposé pour prévenir d'une indisponibilité de leurs arbitres seront sanctionnés (voir RGER).

4. VERIFICATION DES LICENCES DES PERSONNES INSCRITES SUR LA FEUILLE DE MATCH

4.1. Pour toutes les équipes excepté le Pôle Espoir

En cas de non présentation de l'original de la licence, les arbitres doivent exiger, soit :

- la présentation du double de la licence et d'une pièce officielle d'identité comportant une photo du titulaire, délivrée par une autorité administrative (passeport, carte d'identité),
- la production d'une pièce officielle d'identité comportant une photo du titulaire et du certificat médical correspondant au niveau de pratique,

En cas de non présentation de pièce officielle d'identité et le cas échéant du certificat médical, le ou les joueurs ne peuvent figurer sur la feuille de match.

Seule la licence option "Compétition Volley Ball" permet l'inscription d'une personne sur la feuille de match, comme pour l'arbitre pour diriger la rencontre.

Dans toutes les compétitions régionales, 3 joueurs mutés peuvent être inscrits sur les feuilles de match.

4.2. Pour l'équipe du Pôle Espoir

Pour ce faire, le Pôle Espoirs doit adresser à la Ligue, 15 jours avant la première journée du championnat, le dossier des licences avec les certificats médicaux de tous les joueurs leur permettant de jouer en catégorie Seniors. Cette fiche retournée et validée par la ligue servira de licences pour toutes les rencontres.

En dehors de cette liste, aucun autre joueur ne sera autorisé à participer à cette compétition avec le Pôle Espoirs.

5. REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES ARBITRES

Les arbitres doivent renvoyer leurs feuilles de remboursement après chaque rencontre, pour faciliter le travail du secrétariat à :

Ligue Rhône-Alpes de Volley-Ball - 35, rue Docteur Hermite - 38000 Grenoble.

Il est demandé d'établir une feuille de remboursement de frais distincte et correctement complétée pour chaque rencontre (N° du match, date de la rencontre, nom de la compétition) et d'agrafer les justificatifs pour les péages.

Pour le calcul des frais de déplacement, c'est la distance aller et retour entre la ville du domicile de l'arbitre et la ville du lieu de la rencontre qui est retenue.

La référence est le site Internet www.viamichelin.fr, choix "conseillé par Michelin".

Les remboursements seront effectués sous condition que le club soit à jour de trésorerie ⁽¹⁾ :

- en deux versements pour les rencontres relatives aux championnats ou coupes :
 - fin Décembre 2009 : pour les feuilles de remboursement arrivées avant le 15/12/2009
 - fin Avril 2010 : pour les feuilles de remboursement arrivées avant le 15 avril 2010
- fin juin 2010 pour les rencontres relatives aux finales régionales (période mai et juin) et pour les feuilles de remboursement arrivées après le 15 avril 2010.

Les feuilles de remboursement qui parviendront à la ligue après le 30 juin 2010 ne seront pas traitées. Aucun remboursement ne sera effectué.

⁽¹⁾ Si le club pour lequel l'arbitre officie n'est pas à jour financièrement avec la ligue, les indemnités de l'arbitre seront créditées sous forme d'avoir sur le grand livre du club, à charge au club de régler directement les indemnités à cet arbitre.

PARTIE 3. PARTIES COMMUNES AUX COMPETITIONS NATIONALES ET REGIONALES

1. LES QUOTAS

1.1. Pour les équipes évoluant en régional

Pour chaque équipe sénior engagée dans une compétition nationale et régionale, les groupements sportifs ou UGS doivent mettre à disposition de la C.R.A., avant la date limite de clôture des engagements, date impérative, un arbitre diplômé attaché à l'équipe. Cet arbitre aura l'obligation d'effectuer dans la saison, six désignations dont trois à l'extérieur.

Un quota de onze désignations nominatives par équipe est attribué à chaque groupement sportif ou UGS en début de saison en fonction des compétitions Rhône-Alpes auxquelles ils participent et chaque groupement sportif ou UGS devra effectuer 50 % de son quota à l'extérieur.

1.2. Pour les équipes évoluant en national

Le quota national est attribué à chaque groupement sportif ou UGS en début de saison en fonction des compétitions nationales auxquelles ils participent.

2. LE BAREME DE SUSPENSION DE MATCH

L'assemblée générale fédérale 2009 a entériné le barème des avertissements et des sanctions terrain :

Carton jaune = 1 inscription au relevé règlementaire de l'épreuve,
Carton rouge = 3 inscriptions au relevé règlementaire de l'épreuve,
Carton jaune/rouge = 4 inscriptions au relevé règlementaire de l'épreuve.

Les licenciés totalisant trois inscriptions sont pénalisés d'un match de suspension dans l'épreuve concernée.

Les Capitaines et les Entraîneurs totalisant deux inscriptions sont pénalisés d'un match de suspension dans l'épreuve concernée.

A l'issue de la rencontre, le premier arbitre remettra, obligatoirement au capitaine de l'équipe concernée par la ou les sanctions terrains, un exemplaire de la feuille de match dûment signé par toutes les parties.

3. LES RECLAMATIONS DES SANCTIONS TERRAINS

Pour qu'une réclamation de sanction soit reconnue valable sur la forme il faut :

- a. que la réclamation de sanction terrain soit confirmée au moyen du formulaire d'appel mis à disposition sur le site internet de la FFVB et envoyée dans les 72 heures ouvrables suivant la rencontre concernée auprès de la CRA,
- b. que cette confirmation soit exclusivement effectuée par le licencié concerné,
- c. que cette confirmation comporte une argumentation motivée pouvant permettre à la CRA d'envisager l'étude de la réclamation.

Seule la réclamation de sanction terrain reconnue valable sur la forme peut être étudiée sur le fond par la CRA. Celle-ci statue dans les 96 heures suivant la rencontre en pouvant réclamer des rapports verbaux aux licenciés et aux arbitres concernés.

Les traitements des sanctions terrain :

Une sanction terrain figurant sur la feuille de match et dont la réclamation n'est pas reconnue valable par la CRA sur la forme ou le fond, est inscrite au relevé réglementaire. Ce relevé est tenu par la CRA.

Une sanction terrain, non inscrite sur la feuille de match, dont le feuillet précisant les procédures de réclamations n'a pas été remis au capitaine concerné (la signature du capitaine validant la remise) ou dont la réclamation a été reconnue valable tant sur la forme que sur le fond, ne sera pas inscrite au relevé réglementaire et aucune suite règlementaire ou disciplinaire ne pourra lui être donnée.

La CRA comptabilise les sanctions terrain inscrites dans chaque relevé réglementaire. Elle additionne les sanctions terrain et applique le barème prévu. Elle notifie les suspensions de match prévues au barème par télécopie ou par mail.

Les suspensions de match notifiées sont susceptibles d'appel non suspensif auprès de la commission régionale d'appel.

PARTIE 4. LA MARQUE

Les marqueurs sont désignés par le groupement sportif recevant. Les marqueurs doivent être licenciés FFVB option "Compétition Volley Ball".

1. EN NATIONAL

Les marqueurs doivent être titulaire de la carte officielle de marqueur ou de la carte d'arbitre, qu'ils doivent présenter à l'arbitre au moins 30 minutes avant le début de la rencontre.

La tenue des marqueurs est obligatoire : polo blanc avec l'écusson au centre de la poitrine. Les arbitres devront faire inscrire sur la feuille de match si le marqueur n'est pas en tenue.

2. EN REGIONAL

Il est conseillé d'appliquer les mêmes directives qu'en national.

3. TENUE DE LA FEUILLE DE MATCH

La feuille de match doit être tenue conformément aux directives de la CCA (sauf sous la rubrique Pays, mettre le nom de la ligue d'origine en national ou du club de l'arbitre dans les compétitions régionales), ci-jointe en annexe 7.

4. PLAQUETTES CHANGEMENT DE JOUEURS

En pré-nationale masculin et féminin, la marque devra mettre à disposition un jeu de 18 plaquettes changement de joueurs à chaque équipe (recevante et visiteuse), à compter du premier match de la phase retour (journée 12).

Cet équipement est préconisé pour les niveaux régionale 1 et régionale 2.

**CLASSEMENT GENERAL ANNUEL DES EQUIPES SENIORS ENGAGEES
DANS LES CHAMPIONNATS REGIONAUX SAISON 2009-2010**

SENIORS MASCULINS		SENIORS FEMININS	
N°	EQUIPES	N°	EQUIPES
1	ES MEYLAN	1	ES ST MAURICE/DARGOIRE
2	ANNEMASSE V74	2	AS DARDILLY
3	US MEYZIEU VB 1	3	UA SEYSSINS 2
4	AS CALUIRE	4	ASVEL VB
5	EVBC RILLIEUX	5	PASSY SALLANCHES VOLLEY
6	AL ECHIROLLES 1	6	VALLEE DE LA GRESSE 1
7	POLE ESPOIR LYON	7	PEYRINS V.B
8	US ST EGREVE 2	8	US MEYZIEU
9	V.B POUILLY ST NIZIER	9	VBALL 1
10	PL VILLETTE PAUL BERT 1	10	PL VILLETTE PAUL BERT
11	LA TALAUDIÈRE	11	CLAIX V.B
12	VC MEXIMIEUX 1	12	RHODIA VAISE
13	FRIMINY V.B 1	13	ANNEMASSE VOLLEY
14	SEL OYONNAX 1	14	FRJEP CHARNAS
15	UA SEYSSINS 1	15	VOIRONNAIS V.B
16	VBC RIPAGERIEN	16	GRENOBLE VUC 1
17	VBC LYON FRANCHEVILLE	17	SL MARGES
18	V.B VILLEFRANCHE 2	18	AL CHAMBERY VB
19	AS DARDILLY	19	EPI DE GRAMMOND
20	ANNECY V.B 2	20	OF ST CYPRIEN VB
21	FRJEP CHARNAS	21	ECHIROLLES
22	CISGO	22	AMBERIEU
23	GRENOBLE VUC 2	23	LA TALAUDIÈRE
24	SL MARGES	24	AS CALUIRE
25	ENTENTE BRON LYON/PTT 2	25	ES MEYLAN 2
26	VC TALACONNAIS	26	AS ROANNE
27	AL CHAMBERY	27	ASPTT GRAND LYON
28	ENTENTE FOREZIENNE VB 2	28	VBC LYON FRANCHEVILLE 2
29	CASE VOLLEY 2	29	US ST EGREVE
30	BOURG VOLLEY	30	FIDESIENNE
31	VOLLEY PONT DE L'ISERE 2	31	VBALL 2
32	PL CRAPONNE	32	VC TALANCONNAIS
33	FIRMINY VB 2	33	UODL TASSIN
34	US MEYZIEU 2	34	GRENOBLE VUC 2
35	AUBENAS VB	35	CAV JALIOROMAIN
36	RHODIA VAISE	36	V.B RIORGES
37	AMBERIEU	37	ST CHRISTO EN JARREZ
38	AS FONTAINE	38	FIRMINY V.B 2
39	LA TALAUDIÈRE 2	39	VOLLEY PT DE L'ISERE
40	VC MEXIMIEUX 2	40	1°CD 69 VCD VIENNE
41	1°CD 69 UODL TASSIN	41	1°CD 38/73 VALLEE DE LA GRESSE 2
42	1°CD 38/73 VALLEE DE LA GRESSE	42	1°CD 42 ES ST CHMAOND 3
43	1°CD 42 AS FORESIENNE VB	43	1°CD 07/26 AUBENAS VB
44	1°CD 07/26 LA MOTTE	44	1°CD 74 ANNECY VB 2
45	2°CD 69 VILLETTE PAUL BERT 2	45	1°CD 01 VC MEXIMIEUX 2
46	2°CD 38/73 UA SEYSSINS VB 2	46	2°CD 69 VILLEFRANCHE 2
47	2°CD 42 OF ST CYPRIEN	47	2°CD 38/73 AL ECHIROLLES 2
48	3°CD 69 PESDLYON	48	2°CD 07/26 MONTELMAR VOLLEY

Le Tableau des simulations prend en compte les équipes engagées en Nationale 3 qui sont de 6 en masculins et de 8 en féminines réparties respectivement dans 2 poules, sachant que dans chaque poule les 3 derniers sont relégués en Régionale.

ANNEXE 2

**PLANNING ANNUEL DES COMPETITIONS NATIONALES ET REGIONALES
SAISON 2009-2010**

PLANNING F.F.V.B. et RHONE ALPES SAISON 2009/2010																						
MOIS	Dates	A	B	C	FFVB										RHONE ALPES							
					CDF Sen.	N1F	N1M	N2MF	N3MF	Esp	Jun	Cad	Mini	Benj	Dates	PN	R1	R2	Cpe Senior	Stage	Esp	Jun
Septembre	Sa 05																					
	Di 06																					
	Sa 12																					
	Di 13																					
	Sa 19					1	1										1	1				
	Di 20				E			1	1		E	E	E	E	E				E	E	E	E
Octobre	Sa 26				2	2										2	2	2				
	Di 27						2	2								2						
	Sa 03				3	3										3	3	3				
	Di 04						3	3								3			PL1	PL1		PL1
	Sa 10				4	4										4	4	4				
	Di 11						4	4								4					PL1	
Novembre	Sa 17				5	5										5	5	5				
	Di 18						5	5				1		1		5						
	Sa 24	ABC			6	6										6	6	6				
	Di 25	ABC		1T			R	R		1	1			1		6						
	Sa 31	ABC			7	7										R	R		Mo1			
	Di 01	ABC					6	6								R			Mo1			
Decembre	Sa 07	ABC			8	8										7	7	7				
	Di 08	ABC					7	7				2		2		7				1	1	1
	Me 11																					
	Sa 14						9									8	8					
	Di 15			2T			R	R		2	2			2		8					1	
	Sa 21				9	10										9	9	9				
Janvier	Di 22						8	8								9				2	2	2
	Sa 28				10	11										10	10	10				
	Di 29						9	9				3		3		10			End	3	3	3
	Sa 05				11	R										11	11					Cpe B1
	Di 06			3T						3	3			3		11						
	Sa 12				12	12										12	12	12				
Fevrier	Di 13						10	10								12				4	4	4
	Sa 19	ABC			13	13										R	R		Mo2			
	Di 20	ABC					11	11								R			Mo2			
	Ve 25	ABC																				
	Sa 26	ABC																				
	Di 27	ABC																				
Mars	Ve 01	ABC																				
	Sa 02	ABC														R	R	R				
	Di 03	ABC														R			CpeR			
	Sa 09						14									13	13					
	Di 10			4T						4	4			4		13					5	
	Sa 16				14	15										14	14	14				
Avril	Di 17						12	12				4		4		14				5	5	5
	Sa 23				15	16										15	15	15				Cpe B2
	Di 24						13	13								15				6	6	6
	Sa 30				16	17										16	16	16				
	Di 31			5T						5	5			5		16						
	Sa 06		B		17	18										17	17	17				
Mai	Di 07		B				14	14				5		5		17				7	7	7
	Sa 13		AB		18	19										18	18	18				Cpe B3
	Di 14		AB				15	15								18						
	Sa 20		ABC				20															
	Di 21		ABC																			
	Sa 27		A			19	21									19				Mo3		
Juin	Di 28		A				16	16								R			Mo3			
	Sa 06		C		20	22										19	19	19				
	Di 07		C				17	17				6		6		19				8	8	8
	Sa 13				21	23										R	R					
	Di 14			6T						6	6			6		R			CpeR			8
	Sa 20						24									20	20	20				
Juillet	Di 21						18	18								20				9	9	9
	Sa 27				22	25										21	21	21				
	Di 28			FF			19	19				7		7		21				10	10	10
	Sa 03		B	FM		R										R	R	R				Cpe B4
	Di 04		B																			
	Lu 05		B																			
Août	Sa 10		AB				26									22	22	22				
	Di 11		AB							7	7			7		22						
	Sa 17		ABC		PO1	27																
	Di 18		ABC				21	21												CpeR		
	Sa 24		A		PO2	28														Mo4		
	Di 25		A				22	22												Mo4		
Septembre	Sa 01		C				29															
	Di 02		C																			
	Sa 08						30															
	Di 09																					
	Je 13									PF	PF			PF								
	Ve 14									PF	PF			PF								
Octobre	Sa 15						F	B														
	Di 16						F	B														
	Sa 22																					
	Di 23																					
	Lu 24																					
	Sa 29																					
Novembre	Di 30																					
	Sa 05																					
	Di 06																					
	Di 13																					
	Di 20																					
	Di 27																					
Decembre	Sa 03																					
	Di 04																					
	Sa 10																					
	Di 11																					
	Sa 17																					
	Di 18																					
Janvier	Sa 24																					
	Di 25																					
	Sa 31																					
	Di 01																					
	Sa 07																					
	Di 08																					
Fevrier	Me 11																					
	Sa 14																					
	Di 15																					
	Sa 21																					
	Di 22																					
	Sa 28																					
Mars	Di 29					</																

CLASSEMENT ANNUEL SENIORS SAISON 2009-2010

		1X12 - 1X12 - 2X12							
27/07/2009		1 en N3	1 en N3	1 en N3	1 en N3	1 en N3	1 en N3		
		0 en P-N	1 en P-N	2 en P-N	3 en P-N	4 en P-N	5 en P-N	6 en P-N	
		+1	0	-1	-2	-3	-4	-5	
N3		1° PN	1° PN	1° PN	1° PN	1° PN	1° PN	1° PN	
1	A	2° PN	N3	N3	N3	N3	N3	N3	12 équipes
2	A	3° PN	2° PN	N3	N3	N3	N3	N3	
3	A	4° PN	3° PN	2° PN	N3	N3	N3	N3	
4	A	5° PN	4° PN	3° PN	2° PN	N3	N3	N3	
5	A	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN	2° PN	N3	N3	
6	A	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN	2° PN	N3	
7	A	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN	2° PN	
8	A	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN	
9	A	10° PN	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN	
10	A	1° R1	1° R1	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN	PRE-NAT.
11	A	2° R1	2° R1	1° R1	1° R1	1° R1	1° R1	1° R1	
12	A	3° R1	3° R1	2° R1	2° R1	2° R1	2° R1	2° R1	
13	C	11° PN	10° PN	3° R1	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN	
14	C	12° PN	11° PN	10° PN	3° R1	9° PN	8° PN	7° PN	
15	C	4° R1	12° PN	11° PN	10° PN	3° R1	9° PN	8° PN	
16	C	5° R1	4° R1	12° PN	11° PN	10° PN	3° R1	9° PN	
17	C	6° R1	5° R1	4° R1	12° PN	11° PN	10° PN	3° R1	
18	C	7° R1	6° R1	5° R1	4° R1	12° PN	11° PN	10° PN	
19	C	8° R1	7° R1	6° R1	5° R1	4° R1	12° PN	11° PN	
20	C	9° R1	8° R1	7° R1	6° R1	5° R1	4° R1	12° PN	
21	C	1° R2	9° R1	8° R1	7° R1	6° R1	5° R1	4° R1	
22	C	1° R2	1° R2	9° R1	8° R1	7° R1	6° R1	5° R1	
23	C	2° R2 Vainq.	1° R2	1° R2	1° R2	1° R2	1° R2	1° R2	
24	C	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	1° R2	1° R2	1° R2	1° R2	1° R2	
25	1	10° R1	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	9° R1	8° R1	7° R1	6° R1	
26	2	11° R1	10° R1	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	9° R1	8° R1	7° R1	
27	3	12° R1	11° R1	10° R1	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	9° R1	8° R1	
28	4	3° R2	12° R1	11° R1	10° R1	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	9° R1	
29	5	3° R2	3° R2	12° R1	11° R1	10° R1	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	
30	6	4° R2	3° R2	3° R2	12° R1	11° R1	10° R1	2° R2 Perd.	
31	7	4° R2	4° R2	3° R2	3° R2	12° R1	11° R1	10° R1	
32	8	5° R2	4° R2	4° R2	3° R2	3° R2	12° R1	11° R1	
33	9	5° R2	5° R2	4° R2	4° R2	3° R2	3° R2	12° R1	
34	10	6° R2	5° R2	5° R2	4° R2	4° R2	3° R2	3° R2	
35	11	6° R2	6° R2	5° R2	5° R2	4° R2	4° R2	3° R2	
36	12	7° R2	6° R2	6° R2	5° R2	5° R2	4° R2	4° R2	
37	13	7° R2	7° R2	6° R2	6° R2	5° R2	5° R2	4° R2	
38	14	8° R2	7° R2	7° R2	6° R2	6° R2	5° R2	5° R2	
39	15	8° R2	8° R2	7° R2	7° R2	6° R2	6° R2	5° R2	
40	16	9° R2	8° R2	8° R2	7° R2	7° R2	6° R2	6° R2	
41	17	9° R2	9° R2	8° R2	8° R2	7° R2	7° R2	6° R2	
42	18	10° R2	9° R2	9° R2	8° R2	8° R2	7° R2	7° R2	
43	19	1° CD 69	1° CD 69	1° CD 69	1° CD 69	1° CD 69	1° CD 69	1° CD 69	
44	20	1° CD38/73	1° CD38/73	1° CD38/73	1° CD38/73	1° CD38/73	1° CD38/73	1° CD38/73	
45	21	1° CD 42	1° CD 42	1° CD 42	1° CD 42	1° CD 42	1° CD 42	1° CD 42	
46	22	1° CD07/26	1° CD07/26	1° CD07/26	1° CD07/26	1° CD07/26	1° CD07/26	1° CD07/26	
47	23	1° CD 74	1° CD 74	1° CD 74	1° CD 74	1° CD 74	1° CD 74	1° CD 74	
48	24	1° CD 01	1° CD 01	1° CD 01	1° CD 01	1° CD 01	1° CD 01	1° CD 01	
49	1	10° R2	10° R2	9° R2	9° R2	8° R2	8° R2	7° R2	
50	2	2° CD 69	10° R2	10° R2	9° R2	9° R2	8° R2	8° R2	
51	3	2° CD38/73	2° CD 69	10° R2	10° R2	9° R2	9° R2	8° R2	
52	4	2° CD 42	2° CD38/73	2° CD 69	10° R2	10° R2	9° R2	9° R2	
53	5	2° CD07/26	2° CD 42	2° CD38/73	2° CD 69	10° R2	10° R2	9° R2	
54	6	2° CD 74	2° CD07/26	2° CD 42	2° CD38/73	2° CD 69	10° R2	10° R2	
55	7	2° CD 01	2° CD 74	2° CD07/26	2° CD 42	2° CD38/73	2° CD 69	10° R2	
56	8	11° R2	2° CD 01	2° CD 74	2° CD07/26	2° CD 42	2° CD38/73	2° CD 69	
57	9	11° R2	11° R2	2° CD 01	2° CD 74	2° CD07/26	2° CD 42	2° CD38/73	
58	10	12° R2	11° R2	11° R2	2° CD 01	2° CD 74	2° CD07/26	2° CD 42	
59	11	12° R2	12° R2	11° R2	11° R2	2° CD 01	2° CD 74	2° CD07/26	
60	12		12° R2	12° R2	11° R2	11° R2	2° CD 01	2° CD 74	
61	13			12° R2	12° R2	11° R2	11° R2	2° CD 01	
62	14				12° R2	12° R2	11° R2	11° R2	
63	15					12° R2	12° R2	11° R2	
64	16						12° R2	12° R2	
65	17							12° R2	

CLASSEMENT ANNUEL SENIORS SAISON 2009-2010

		27/07/2009						1X12 - 1X12 - 2X12	
		2 en N3	2 en N3	2 en N3	2 en N3	2 en N3	2 en N3	2 en N3	
		0 en P-N	1 en P-N	2 en P-N	3 en P-N	4 en P-N	5 en P-N	6 en P-N	
		+2	+1	0	-1	-2	-3	-4	
N3		1° PN	1° PN	1° PN	1° PN	1° PN	1° PN	1° PN	N3
N3		2° PN	2° PN	2° PN	2° PN	2° PN	2° PN	2° PN	N3
1	A	3° PN	N3	N3	N3	N3	N3	N3	PRE-NAT. 12 équipes
2	A	4° PN	3° PN	N3	N3	N3	N3	N3	
3	A	5° PN	4° PN	3° PN	N3	N3	N3	N3	
4	A	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN	N3	N3	N3	
5	A	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN	N3	N3	
6	A	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN	N3	
7	A	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN	3° PN	
8	A	10° PN	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN	4° PN	
9	A	1° R1	10° PN	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN	5° PN	
10	A	2° R1	1° R1	1° R1	9° PN	8° PN	7° PN	6° PN	
11	A	3° R1	2° R1	2° R1	1° R1	1° R1	1° R1	1° R1	
12	A	EXEMPT	3° R1	3° R1	2° R1	2° R1	2° R1	2° R1	
13	C	11° PN	11° PN	10° PN	3° R1	9° PN	8° PN	7° PN	REGIONALE 1 12 équipes
14	C	12° PN	12° PN	11° PN	10° PN	3° R1	9° PN	8° PN	
15	C	4° R1	4° R1	12° PN	11° PN	10° PN	3° R1	9° PN	
16	C	5° R1	5° R1	4° R1	12° PN	11° PN	10° PN	3° R1	
17	C	6° R1	6° R1	5° R1	4° R1	12° PN	11° PN	10° PN	
18	C	7° R1	7° R1	6° R1	5° R1	4° R1	12° PN	11° PN	
19	C	8° R1	8° R1	7° R1	6° R1	5° R1	4° R1	12° PN	
20	C	9° R1	9° R1	8° R1	7° R1	6° R1	5° R1	4° R1	
21	C	1° R2	1° R2	9° R1	8° R1	7° R1	6° R1	5° R1	
22	C	1° R2	1° R2	1° R2	9° R1	8° R1	7° R1	6° R1	
23	C	2° R2 Vainq.	2° R2 Vainq.	1° R2	1° R2	1° R2	1° R2	1° R2	
24	C	2° R2 Perd.	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	1° R2	1° R2	1° R2	1° R2	
25	1	10° R1	10° R1	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	9° R1	8° R1	7° R1	REGIONALE 2 2 X 12 équipes
26	2	11° R1	11° R1	10° R1	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	9° R1	8° R1	
27	3	12° R1	12° R1	11° R1	10° R1	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	9° R1	
28	4	3° R2	3° R2	12° R1	11° R1	10° R1	2° R2 Perd.	2° R2 Vainq.	
29	5	3° R2	3° R2	3° R2	12° R1	11° R1	10° R1	2° R2 Perd.	
30	6	4° R2	4° R2	3° R2	3° R2	12° R1	11° R1	10° R1	
31	7	4° R2	4° R2	4° R2	3° R2	3° R2	12° R1	11° R1	
32	8	5° R2	5° R2	4° R2	4° R2	3° R2	3° R2	12° R1	
33	9	5° R2	5° R2	5° R2	4° R2	4° R2	3° R2	3° R2	
34	10	6° R2	6° R2	5° R2	5° R2	4° R2	4° R2	3° R2	
35	11	6° R2	6° R2	6° R2	5° R2	5° R2	4° R2	4° R2	
36	12	7° R2	7° R2	6° R2	6° R2	5° R2	5° R2	4° R2	
37	13	7° R2	7° R2	7° R2	6° R2	6° R2	5° R2	5° R2	
38	14	8° R2	8° R2	7° R2	7° R2	6° R2	6° R2	5° R2	
39	15	8° R2	8° R2	8° R2	7° R2	7° R2	6° R2	6° R2	
40	16	9° R2	9° R2	8° R2	8° R2	7° R2	7° R2	6° R2	
41	17	9° R2	9° R2	9° R2	8° R2	8° R2	7° R2	7° R2	
42	18	10° R2	10° R2	9° R2	9° R2	8° R2	8° R2	7° R2	
43	19	1° CD 69	1° CD 69	1° CD 69	1° CD 69	1° CD 69	1° CD 69	1° CD 69	descendent en Départ.
44	20	1° CD38/73	1° CD38/73	1° CD38/73	1° CD38/73	1° CD38/73	1° CD38/73	1° CD38/73	
45	21	1° CD 42	1° CD 42	1° CD 42	1° CD 42	1° CD 42	1° CD 42	1° CD 42	
46	22	1° CD07/26	1° CD07/26	1° CD07/26	1° CD07/26	1° CD07/26	1° CD07/26	1° CD07/26	
47	23	1° CD 74	1° CD 74	1° CD 74	1° CD 74	1° CD 74	1° CD 74	1° CD 74	
48	24	1° CD 01	1° CD 01	1° CD 01	1° CD 01	1° CD 01	1° CD 01	1° CD 01	
49	1	10° R2	10° R2	10° R2	9° R2	9° R2	8° R2	8° R2	
50	2	2° CD 69	2° CD 69	10° R2	10° R2	9° R2	9° R2	8° R2	
51	3	2° CD38/73	2° CD38/73	2° CD 69	10° R2	10° R2	9° R2	9° R2	
52	4	2° CD 42	2° CD 42	2° CD38/73	2° CD 69	10° R2	10° R2	9° R2	
53	5	2° CD07/26	2° CD07/26	2° CD 42	2° CD38/73	2° CD 69	10° R2	10° R2	
54	6	2° CD 74	2° CD 74	2° CD07/26	2° CD 42	2° CD38/73	2° CD 69	10° R2	
55	7	2° CD 01	2° CD 01	2° CD 74	2° CD07/26	2° CD 42	2° CD38/73	2° CD 69	
56	8	11° R2	11° R2	2° CD 01	2° CD 74	2° CD07/26	2° CD 42	2° CD38/73	
57	9	11° R2	11° R2	11° R2	2° CD 01	2° CD 74	2° CD07/26	2° CD 42	
58	10	12° R2	12° R2	11° R2	11° R2	2° CD 01	2° CD 74	2° CD07/26	
59	11	12° R2	12° R2	12° R2	11° R2	11° R2	2° CD 01	2° CD 74	
60	12			12° R2	12° R2	11° R2	11° R2	2° CD 01	
61	13				12° R2	12° R2	11° R2	11° R2	
62	14					12° R2	12° R2	11° R2	
63	15						12° R2	12° R2	
64	16							12° R2	

**DROITS ET AMENDES
SAISON 2009/2010**

Modification au calendrier	
Pour Coupe de France jeunes	Offerte
Changement de gymnase	Offerte
Jour et/ou horaire	35,00 €

Feuille de Match	
Non tenue	30,00 €
Mal tenue	10,00 €
Parvenue hors délais	20,00 €

Déroulement d'une rencontre	
Résultats non communiqués (Internet ou minitel)	25.00 €
Licence non présentée (à partir de la 3ème journée)	10.00 €
Droit de réclamation	100.00 €
Retard mise en place du matériel	25.00 €
Non présentation de ballons réglementaires	10.00 €
Tenue non uniforme (maillot/short, par joueur)	5.00 €

Forfait match		
Forfait club recevant avec déplacement du club visiteur		50.00 € ⁽¹⁾
sans déplacement au cours des matches Aller		50.00 € ⁽²⁾
sans déplacement au cours des matches Retour :	- Seniors	200.00 €
	- Jeunes	100.00 €
Forfait pendant les 3 dernières journées ou finales :	- Seniors	400.00 €
	- Jeunes	200.00 €
Club déclaré forfait général :	- Seniors	800.00 €
	- Jeunes	400.00 €

Forfaits d'arbitrage	
Défaillance totale de l'arbitre	350.00 €
Défaillance partielle de l'arbitre, si quota non atteint (par match)	50.00 €
Défaillance partielle de l'arbitre, si quota atteint (par match)	25.00 €
Modification de désignation arbitrale, délai supérieur à 8 jours	5.00 €
Modification de désignation arbitrale, délai inférieur à 8 jours	25.00 €

Divers	
Litige : signature du club à la place du licencié (au club)	150.00 €
Absence de représentant des GS/UGS à l'AG	50.00 €
Non respect de l'obligation d'entraîneur en Pré National (par match)	10.00 €

⁽¹⁾ + indemnités des frais de déplacements du club visiteur*

* Indemnités de déplacements limitées à 2 voitures, frais kilométriques selon le barème en vigueur

⁽²⁾ + Match retour chez le club recevant du match Aller

Les Catégories d'âge – Saison 2009/2010

CATEGORIES COMPETITIONS	CATEGORIES D'AGE	OBLIGATIONS MEDICALES (dans la (ou les catégorie(s) supérieure(s))
Vétérans	+ 40 ans pour les Hommes + 35 ans pour les Femmes	Fiche Vétérans
Seniors	Né(e)s en 1989 et antérieurement	FICHE A
Espoirs	né(e)s en 1989 et 1990	FICHE A
Juniors	né(e)s en 1991 et 1992	FICHE A
Cadets(ettes)	né(e)s en 1993 et 1994	FICHE A
Minimes	né(e)s en 1995 et 1996	FICHE A
Benjamin(e)s	né(e)s en 1997 et 1998	FICHE A
Poussin(e)s	né(e)s en 1999 et 2000	FICHE A
Pupilles	né(e)s en 2001 et 2002	FICHE A
Baby	né(e)s en 2003 et postérieurement	FICHE A

- FICHE A : Aptitude au Sport
- FICHE A : Simple Surclassement
- FICHE B : Double Surclassement Régional/Départemental
- FICHE B : Double Surclassement National

Triple surclassement : Cf. Article 8 du Règlement Médical
Et Article 17 du Règlement Général

**INDEMNITES D'ARBITRAGE
Saison 2009 - 2010**

Championnats

	1 ^{er} arbitre	2 ^{ème} arbitre	Marqueur	Total
Prénational	19.00 €	19.00 €	6.00 €	44.00 €
Régional 1	16.00 €	16.00 €	6.00 €	38.00 €
Régional 2	15.00 €	15.00 €	6.00 €	36.00 €
Espoirs/ Juniors/ Cadets/	12.00 €		5.00 €	17.00 €
Si 2 matchs	13.00 €		5.00 €	18.00 €
Plateaux Rhône-Alpes Seniors et Jeunes			50.00 € forfait journalier	

Les indemnités sont à verser avant chaque rencontre (par chaque équipe et par match).

N.B. En minimales, les indemnités des 1^{er} et 2nd arbitres ainsi que du marqueur restent à l'initiative et à la discrétion du groupement sportif recevant.

En espoirs, juniors, et cadets, l'indemnité du 2nd arbitre reste à l'initiative et à la discrétion du groupement sportif recevant.

Coupe Rhône-Alpes

	1 ^{er} arbitre	2 ^{ème} arbitre	Marqueur	Total
National 3	44.00 €		8.00 €	52.00 €
Prénational	38.00 €		6.00 €	44.00 €
Régional 1	32.00 €		6.00 €	38.00 €
Régional 2	30.00 €		6.00 €	36.00 €
Départemental	24.00 €		6.00 €	30.00 €

L'indemnité d'arbitrage pour le 1^{er} arbitre et le marqueur sera réglée à la hauteur du plus petit niveau d'évolution des deux groupements sportifs participant. Cette indemnité est à la charge du club recevant.

L'indemnité du 2^{ème} arbitre reste à l'initiative et à la discrétion du club recevant.

**BAREME DE REMBOURSEMENT DES DEPLACEMENTS DES ARBITRES
Saison 2009 - 2010**

0,24 € X par la distance Aller et Retour plus les frais de péage (joindre le justificatif)

Dans le cas de covoiturage le remboursement est de 0,27 € X par la distance Aller et Retour plus les frais de péage (joindre le justificatif)

**DIRECTIVES POUR REMPLIR LA FEUILLE DE MATCH
SYSTEME DE LA MARQUE CONTINUE**

1 - Avant la rencontre

Vérifier que les lignes ou cases identifiant la rencontre ont été dûment remplies et éventuellement les compléter comme suit, le tout **EN MAJUSCULES D'IMPRIMERIE**.

a. Dans la partie supérieure de la feuille

- 1.a.1 Nom de la compétition,
- 1.a.2 Site (ville) et code du pays,
- 1.a.3 Salle (nom du stage ou du gymnase),
- 1.a.4 Poule (ex : 2MA),
- 1.a.5 Numéro de la rencontre,
- 1.a.6 Division et catégorie : mettre un X dans la case,
- 1.a.7 Date : jour, mois, année,
- 1.a.8 Heure : celle fixée par la C.C.S. ou la C.R.S
- 1.a.9 Nom des équipes (équipe recevante ou première citée par le calendrier officiel, si terrain neutre A GAUCHE). Laisser en blanc les cercles A et B qui seront remplies après le tirage au sort (voir 2.3)

b. Dans la partie inférieure droite

- 1.b.1 Equipes : dans le même ordre que 1.a.9 ci-dessus, laisser en blanc les cercles A et B,
- 1.b.2 EN ORDRE NUMERIQUE CROISSANT
Numéro de maillot de tous les joueurs participant à la rencontre. Nom, Prénom, numéros de licences des joueurs de la rencontre, pour le LIBERO, se reporter à 1.b.5
- 1.b.3 Nom, Prénom et Numéros de licences des Entraîneurs, (EA) Entraîneurs Adjoints, (S) Soigneurs, (M) Médecins ; ceux-ci peuvent présenter un certificat d'accréditation.
- 1.b.4 Signature des Capitaines (cercler leurs numéros de maillots en 1.b.2, aucun autre repère) qui doivent vérifier 1.b.2 et 1.b.3 de l'équipe adverse et de leur équipe.
- 1.b.5 Signatures des Entraîneurs qui doivent effectuer les mêmes vérifications pour leur équipe. Ils peuvent éventuellement vous informer de la présence du LIBERO qui devra être noté dans la case prévue à cet effet.

ANNULER LES CASES NON UTILISEES en 1.b.2, 1.b.3, 1.b.5. TOUTE RATURE, RECTIFICATION, MODIFICATION, DOIT ETRE APPROUVEE PAR L'ARBITRE DANS LE PAVE "REMARQUES".

c. Dans la partie "APPROBATION"

- 1.c.1 Nom, Prénom et numéro de licence du premier arbitre, ligue d'appartenance en national ou groupement sportif où est licencié l'arbitre sur les compétitions régionales,
- 1.c.2 Nom, Prénom et numéro de licence du second arbitre. ligue d'appartenance en national ou groupement sportif où est licencié l'arbitre sur les compétitions régionales,
- 1.c.3 Nom, Prénom et numéro de licence du marqueur. ligue d'appartenance en national ou groupement sportif où est licencié l'arbitre sur les compétitions régionales,
- 1.c.4 Noms des juges de ligne.

2 - Après le tirage au sort

Obtenir les informations suivantes :

- 2.1 Du premier arbitre : le côté du terrain où chaque équipe débute le jeu ; l'équipe qui sert en premier,
- 2.2 Du second arbitre : les fiches de position,

PUIS

- 2.3 Dans la partie intitulée "SET 1", inscrire le nom des équipes en fonction du côté du terrain (équipe A à gauche du marqueur) ;
Ou elles vont débiter la rencontre. Cocher d'un X le "S" cerclé de l'équipe qui sert et le "R" cerclé de celle qui reçoit. Barrer d'un X la case 1 de l'équipe qui réceptionne,
- 2.4 Compléter (A ou B), les cercles vides des parties "EQUIPES" (1.a.9 et 1.b.1),
- 2.5 Dans la partie intitulée "SET 2", procéder comme en 2.3 en inversant l'ensemble des données,
- 2.6 Dans la partie intitulée "SET 3", procéder comme en 2.3,
- 2.7 Pour la partie intitulée "SET 4" si elle doit être utilisée, procéder comme en 2.5,
- 2.8 APRES AVOIR VERIFIE QUE LES NUMEROS DES JOUEURS FIGURANT SUR LA FICHE DE POSITION EXISTENT DANS LA COMPOSITION (1.b.2) DE L'EQUIPE, les enregistrer selon l'ordre déterminé sur la ligne "Formation de départ", et ce, pour chaque set.
Si un LIBERO doit être utilisé au cours du match, son numéro doit figurer sur la 1^{ère} fiche de position. Vous devez l'inscrire dans la case prévue à cet effet. C'est le dernier moment pour le faire. Si pas de LIBERO, annuler la case.

3 - Pendant la rencontre

a. Procédure "marque continue"

- 3.a.1 Inscrire dans la case "DEBUT", l'heure de début de set (en heures et minutes). Si retard par rapport à l'heure prévue, le justifier dans la case "REMARQUES".
- 3.a.2 Contrôler la conformité du numéro du joueur au service avec celui de la case correspondante du pavé "Tours au service". Cocher (petit trait oblique), le numéro de cette case. En cas de faute de rotation, **laisser le service s'effectuer**, puis prévenir le second arbitre.
- 3.a.3 Cocher, au fur et à mesure, les points acquis dans la colonne "POINTS".
- 3.a.4 A la perte du service, noter, dans la case "Tours au service" en cours, le score atteint par l'équipe concernée.
Passer à l'équipe adverse. Cocher le point marqué et procéder comme en 3.a.2. A la perte du service, idem 3.a.4. Avec la marque continue, **IL NE PEUT JAMAIS Y AVOIR DEUX FOIS DE SUITE LE MEME SCORE.**
- 3.a.5 A la fin du set, inscrire, dans la case "FIN", l'heure de fin de set (en heures et minutes),
- 3.a.6 Cercler le score de chaque équipe dans la dernière case "Tours au service" utilisée.
Si le dernier point est marqué sur service adverse, il est inscrit et cerclé dans la case du joueur qui aurait du prendre le service, sans cocher le numéro de cette case.
- 3.a.7 Souligner le score de fin de set de chaque équipe dans la colonne "POINTS" et annuler les points utilisés.

b. Cas d'un set décisif

- 3.b.1 Après le tirage au sort, reporter les lettres A et B (voir 2.3) en fonction de la position des équipes et leur nom,
- 3.b.2 Inscrire la composition de l'équipe placée à gauche simultanément dans les pavés gauche et droit du "SET 5", l'équipe de droite dans le pavé du milieu,
- 3.b.3 Au changement de côté à 8, le nombre de points marqués par l'équipe qui passe de gauche à droite est enregistré dans le pavé intitulé "POINTS AU CHANGEMENT". Reporter les informations (temps morts et changements de joueurs) du pavé gauche au pavé droit. Ne pas reporter les points marqués. La partie droite étant la suite de la partie gauche, continuer la marque dans cette section.
- 3.b.4 La fin du set est identique à celle des sets précédents.

c. Temps morts

Au bas de la colonne "POINTS" de l'équipe qui demande, dans l'une puis l'autre des deux cases affectées à cet usage, inscrire le score, équipe demanderesse en premier.

d. Remplacement

- 3.d.1 Lors de la demande, vérifier l'existence du remplaçant dans la composition de l'équipe (1.b.2) et la possibilité du changement,
- 3.d.2 Inscrire le numéro du remplaçant sous celui du remplacé, le score, équipe qui en fait la demande en premier, en dessous,
- 3.d.3 Lors de la sortie du remplaçant, inscrire le score sous le précédent de même manière et cercler le numéro de ce joueur,
- 3.d.4 Si remplacement exceptionnel, le faire figurer dans le pavé "REMARQUES".

e. Enregistrement des sanctions

- 3.e.1 Suivre les indications figurant au bas du pavé "SANCTIONS" score de l'équipe pénalisée en premier,
- 3.e.2 Lors d'une pénalisation, cocher et cercler le point acquis du fait de cette sanction dans la colonne "POINTS" de l'équipe bénéficiaire.

4 - Après la rencontre

- 4.1 Inscrire le nom des équipes en regard des lettres A et B,
- 4.2 Reporter dans le pavé "RESULTAT", l'ensemble des informations concernant chaque set :
T : nombre de temps-morts,
R : nombre de remplacements,
G : 1 pour set gagné / 0 pour set perdu,
Durée : durée en minutes.
- 4.3 Effectuer les totaux,
- 4.4 Inscrire les heures de début et de fin de match, et la durée de celui-ci (égale au total de la durée des sets augmenté de 3 minutes d'interruption entre chaque set).
- 4.5 Noter le nom de l'équipe gagnante (en toutes lettres) et le nombre de sets qu'elle a perdus.
- 4.6 Transcrire, ou laisser écrire, AVEC L'ACCORD DU PREMIER ARBITRE, les réclamations éventuelles des Capitaines.
- 4.7 Signer la feuille, puis faire signer, dans l'ordre, les Capitaines, le second arbitre puis le premier.

DISPOSITIONS PARTICULIERES AU PROJET DE FORMATION DU POLE ESPOIR MASCULIN**ASPECTS SPORTIFS****SYSTEME DE COMPETITION**

Les 12 équipes masculines y compris l'équipe du Pôle sont groupées en une seule poule unique en Pré Nationale.

L'épreuve se déroule en matches Aller-Retour (22 journées)

Le Groupement Sportif classé 1^{er} est déclaré champion de Pré nationale.

Toutes les rencontres sont comptabilisées. Si le Pôle termine 1^{er}, c'est l'équipe la mieux classée qui sera proposée à la montée.

En cas de montée supplémentaire, il sera fait appel aux équipes prises dans l'ordre du classement final, pouvant accéder au niveau supérieur.

PARTICULARITE

Lorsque le Pôle est en position de reléguable (R1) le groupement sportif classé au dessus sera relégué en R1, et sera repêché en priorité avant de faire appel au 3^{ème} de R1 sauf si ce GS est classé 11^{ème}. Dans ce cas là, le troisième de R1 redevient prioritaire à la montée en Pré nationale si il y a des places supplémentaires.

A l'issue de la saison 2009/2010, si le Pôle est classé descendant, il restera maintenu en Pré nationale.

JOURS ET HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront en semaine avec une préférence du mardi, par soucis de planning scolaire et d'entraînements au pôle.

Le vendredi soir les joueurs du Pôle retournent dans leur famille et dans leur club. Dans le règlement du pôle un entraînement en club par semaine est obligatoire.

Les rencontres à domicile se dérouleront les mardis au gymnase du lycée Jean Perrin à Lyon 9^{ème}

Les rencontres à l'extérieure se joueront au gymnase du club adverse. En cas de non disponibilité du gymnase le club recevant aura la possibilité de demander à jouer sur le site du pôle.

Les modifications seront gratuites, mais elles devront respecter la procédure réglementaire et le délai de 10 jours.

Les Horaires des matches seront situés sur la base de 20H00 et devront prendre en compte le temps de déplacement.

LES JOUEURS

INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MATCH

Le nombre de joueurs autorisés sur la feuille est de 12.

Afin de ne pas pénaliser le club d'appartenance du joueur du Pôle, son inscription sur la feuille de match ne sera pas comptabilisée. Par conséquent, il pourra figurer sur une feuille de match d'un championnat senior au cours du WE de la même semaine avec son club.

QUALIFICATION ET LICENCES

Pour ce faire, le Pôle Espoirs doit adresser à la Ligue, 15 jours avant la première journée du championnat, le dossier des licences avec les certificats médicaux de tous les joueurs leur permettant de jouer en catégorie Seniors. Cette fiche retournée et validée par la ligue servira de licences pour toutes les rencontres.

En dehors de cette liste, aucun autre joueur ne sera autorisé à participer à cette compétition avec le Pôle Espoirs.

ASPECTS FINANCIERS

DROITS D'ENGAGEMENT ET D'ARBITRAGE

Le Pôle devra s'acquitter du montant des droits d'engagement et des frais d'arbitrage fixés par l'Assemblée Générale de la ligue.

Il devra verser les indemnités d'arbitrage pour chaque rencontre.

Une convention sera établit entre le Pôle et la C.R.A. qui fournira pour les rencontres à domicile un marqueur jusqu'à la fin décembre et fera, pendant cette période, une formation de marqueur qui permettra au Pôle de tenir ce rôle à partir de janvier.

DEVOIRS D'ACCUEIL ET D'OBLIGATIONS D'ARBITRAGES

Le Pôle par la composition de son collectif composé exclusivement de jeunes ne génère pas de devoir d'accueil.

Son quota d'arbitrage régional est pris en charge par la CRA.

CAS PARTICULIER

Lors d'une rencontre contre le club d'un joueur du pôle, le club sera prioritaire pour bénéficier de son joueur du Pôle dans son équipe.

Toutefois, en accord avec son joueur, le club pourra laisser la liberté à son adhérent de participer avec l'équipe du Pôle à cette rencontre dans un esprit de formation.

CONNAISSANCE DES REGLEMENTS

L'engagement du Pôle de Lyon à la Compétition Régionale implique sa parfaite connaissances des règlements et leur acceptation dans leur intégralité.

Feuille de match Centralisation des Résultats Equipement Réclamation
Avertissement et Sanctions de terrain

CAS NON PREVUS

La Commission Sportive en accord avec la commission des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au Règlement Général des Epreuves Régionales.

